

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**

**Séance du 16 décembre 2020**

L'an 2020, le 16 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Conflans-sur-Loing, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle polyvalente compte-tenu de la pandémie actuelle (COVID 19), sous la présidence de RICARDOU Jérôme Maire

**Présents** : M. Jérôme RICARDOU, Maire - Catherine MASTYKARZ – Christel OLIVEIRA - Jacques RONDEAU, Adjoint, Fabienne BAILLY – Jean-Michel BILLAULT – Patrice COCHET – Françoise PELLIOT – Ann QUERON – Didier RIGAL – Gérard TAREL,

Excusé(s) ayant donné procuration : Néant

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11
- Procuration : 0

Date de la convocation : 08/12/2020

Date d'affichage : 09/12/2020

A été nommé(e) secrétaire de séance : Fabienne BAILLY

Le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal n'ayant pas été transmis avec la convocation pour la présente réunion, il sera soumis à l'approbation de l'assemblée lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, qui l'accepte, d'ajouter à l'ordre du jour de la présente réunion, les 2 points suivants :

- Remboursement des frais de garderie périscolaire aux familles scolarisées à Amilly
- Participation aux séjours « classes de découverte » 2021

**DELIBERATION N° 2020-40**  
**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE**  
**DES MOIS DE SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de rembourser les repas de restauration scolaire pour les enfants scolarisés à Amilly. Ces remboursements concernent la période des mois de septembre, octobre et novembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le remboursement des frais de restauration scolaire, des mois de septembre, octobre et novembre 2020, pour toutes les familles suivant le tableau ci-dessous :

<b>FAMILLES</b>	<b>SEPTEMBRE 2020</b>	<b>OCTOBRE 2020</b>	<b>NOVEMBRE 2020</b>	<b>TOTAL PERIODE</b>
BARANOWSKI	11.00	2.75	0	13.75
BUREL	113.85	69.00	117.30	300.15
CANTIENI	13.65	0	3.90	17.55
CHAUME	36.80	23.00	39.10	98.90
COUTE	173.40	102.00	139.40	414.80
HOUAS	36.80	13.80	36.80	87.40
JESUS	55.20	34.50	58.65	148.35
JUDRIN	6.90	17.25	0	24.45
LEBEAU	0	6.90	0	6.90
LECLERC	58.65	34.50	51.75	144.90
PERRIER				
LEROUX	13.65	7.80	11.70	33.15
MARCHAND	55.20	34.50	58.65	148.35
MARTINEAU	113.85	62.10	117.30	293.25
RENCKERT	86.25	55.20	89.70	231.15
ROUTHIAU	0	0	3.45	3.45
DEROUARD				
TURPIN	113.75	58.50	91.00	263.25
DELAMARE				
TUYSUZIAN	46.75	24.75	46.75	118.25
<b>TOTAL</b>				<b>2348.00</b>

- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus à l'article 657499 du BP 2020.

**DELIBERATION N° 2020-41**  
**PARTICIPATION AUX SEJOURS « CLASSES DE DECOUVERTE » 2021**

Monsieur le Maire indique avoir été informé, par Monsieur le Directeur de l'école élémentaire de Saint Firmin des Vignes, d'Amilly, de l'organisation probable (sous réserve de la crise sanitaire) de classes de découverte à Saint Jean de Monts (Vendée) en juin 2021.

Huit enfants de Conflans-sur-Loing seraient concernés par ce projet.

Le coût du séjour, par enfant, s'élève à la somme de 429 €. Le Conseil Départemental apporte une aide financière de 39 €. Le solde, soit la somme de 390 € est à financer par la commune de résidence et les familles.

Monsieur le Maire propose d'apporter, comme les années précédentes, une aide financière aux familles concernées par ce projet suivant leur quotient familial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de participer aux classes de découverte de juin 2021 comme suit :
  - o MARTINEAU 117 €
  - o TURPIN 156 €
  - o DERUMEZ 234 €
  - o FERNANDEZ 117 €
  - o CANTIENI 234 €
  - o DELAVEAU 117 €
  - o RENCKERT 117 €
  - o TUYSUZIAN 175 € 50
  
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657499 du budget primitif 2021.

**DELIBERATION N° 2020-42**  
**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDERIE PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande émanant d'un administré dont les 3 enfants fréquentent l'école de Saint Firmin des Vignes à Amilly. Cette demande concerne la prise en charge, comme cela se pratique pour la restauration scolaire, d'une partie (selon le quotient familial) des frais de garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur cette requête.

**DELIBERATION N°2020-43**  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il ajoute que suite au départ de la secrétaire de mairie, il souhaite recruter, par voie de mutation, un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe. Il est donc proposé à l'assemblée, de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MODIFIE** comme suit le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :
  - Suppression du poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
  - Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Questions Diverses : Néant**

Séance levée à 19 heures 04.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Jérôme RICARDOU  
Maire

